



Irlande du Nord : tout savoir sur les échanges commerciaux durant la période post-transition



La question des échanges commerciaux avec l'Irlande a été l'une des principales pierres d'achoppement lors des négociations du Brexit. Les discussions ont débouché sur le Protocole d'Irlande du Nord, qui fait partie intégrante de l'accord de retrait et tient compte des spécificités de la région. Pour les importateurs et exportateurs, voici ce qu'il faut retenir :

- L'Irlande du Nord continuera de faire partie du territoire douanier du Royaume-Uni et bénéficiera pleinement de tout éventuel accord de libreéchange conclu entre le Royaume-Uni et des pays tiers.
- Le Code des douanes de l'Union européenne s'appliquera aux envois expédiés entre l'Irlande du Nord et les pays de l'UE-27, ce qui signifie que les échanges commerciaux à l'import comme à l'export ne seront soumis à aucune formalité de dédouanement, aucuns droits de douane et aucune restriction.
- Les marchandises expédiées depuis la Grande-Bretagne vers l'Irlande du Nord devront faire l'objet d'une déclaration en douane, mais seront exonérées de droits de douane, à moins qu'elles ne « risquent » d'être au final redirigées vers l'UE. Dans ce cas, les éventuels

- droits de douane de l'UE s'appliqueront, sachant que les autorités britanniques auront la possibilité de rembourser les entreprises qui démontreront que les marchandises sont en fait restées sur le territoire nord-irlandais
- Les envois expédiés vers l'Irlande du Nord depuis un pays hors UE seront soumis au régime du UK Global Tariff, à moins qu'ils ne risquent d'être redirigés au final vers l'UE. Dans ce cas, les droits de douane de l'UE s'appliqueront, même si les autorités britanniques ont la possibilité de rembourser les entreprises dès lors qu'elles peuvent justifier que les marchandises sont en fait restées sur le territoire nordirlandais et si le montant des tarifs douaniers britanniques est moins élevé.
- Pour en savoir plus et pour vérifier si les marchandises que vous expédiez

- depuis la Grande-Bretagne vers l'Irlande du Nord peuvent être déclarées comme ne présentant aucun risque d'être redirigées au final vers l'UE – par exemple si elles relèvent du champ d'application de l'Accord de commerce et de coopération (ACC) conclu entre le Royaume-Uni et l'UE – rendez-vous sur le site <u>Internet du</u> gouvernement britannique.
- L'Irlande du Nord doit également harmoniser sa législation avec certaines règles de l'UE, notamment dans les domaines des produits industriels et agroalimentaires.
- L'Irlande du Nord demeurera dans la zone de TVA du Royaume-Uni mais devra respecter les règles de l'UE en matière de TVA. De plus, les exemptions et taux réduits de TVA valables en Irlande pourront également être appliqués en Irlande du Nord.



Quelles sont les conséquences de cet accord pour votre entreprise ?

Vous souhaitez connaître l'impact de cet accord sur les expéditions réalisées par votre entreprise ? Consultez le tableau ci-dessous pour identifier le(s) cas de figure correspondant le mieux à la situation de votre entreprise et obtenir un aperçu des changements à prévoir.

GRANDE-BRETAGNE

Entreprise britannique expédiant vers l'Irlande du Nord

Les marchandises importées devront faire l'objet d'une déclaration en douane et seront éventuellement soumises à des droits de douane, sauf si elles ne sont pas « à risque » de repartir vers l'UE. Les marchandises importées de Grande-Bretagne en Irlande du Nord ne sont pas « à risque » d'être redirigées vers l'UE dans deux cas de figure :

- les droits de douane communautaires applicables sont nuls (y compris lorsque les marchandises relèvent de l'ACC)
- les marchandises sont destinées à être vendues ou utilisées en dernier lieu par des consommateurs finaux situés au Royaume-Uni, et sont importées en Irlande du Nord par un négociant bénéficiant d'une autorisation dans le cadre du UK Trader Scheme.

Entreprise britannique expédiant vers la République d'Irlande

Vos marchandises devront être accompagnées d'une déclaration en douane, d'une facture commerciale et des données associées. De plus, elles seront soumises aux éventuels droits de douane appliqués par l'UE

UNION EUROPÉENNE

Entreprise européenne expédiant vers ou depuis l'Irlande ou l'Irlande du Nord

Les échanges commerciaux se poursuivront comme auparavant.

IRLANDE DU NORD

Entreprise nordirlandaise expédiant vers l'Irlande et/ou les autres marchés européens

Aucuns droits de douane, aucune formalité de dédouanement ou aucune nouvelle restriction ne s'appliqueront, et les marchandises pourront être expédiées sans aucune restriction vers l'ensemble des pays européens

Entreprise nord-irlandaise expédiant vers la Grande-Bretagne Vos marchandises ne se verront appliquer aucuns droits de douane et ne feront l'objet d'aucun contrôle douanier supplémentaire, à moins qu'elles ne soient répertoriées sur une liste d'exceptions définie par le gouvernement britannique

RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

Entreprise irlandaise expédiant vers l'Irlande du Nord Les échanges commerciaux se poursuivront

comme auparavant.

Entreprise irlandaise expédiant vers la Grande-Bretagne

Vos marchandises devront être accompagnées d'une déclaration en douane, d'une facture commerciale et des données associées. De plus, elles seront soumises aux éventuels droits de douane appliqués par le Royaume-Uni

Veuillez nous communiquer votre numéro EORI. Il commencera par :

- « GB » pour les expéditeurs et importateurs en Grande-Bretagne.
- « XI » pour les expéditeurs et importateurs en Irlande du Nord.
- le Code pays de l'État membre de l'UE émetteur pour les expéditeurs et importateurs des pays de l'UE-27, dont fait partie la République d'Irlande.

Comment FedEx peut vous aider

Si vous expédiez depuis ou vers l'Irlande du Nord, FedEx peut vous fournir toutes les informations dont vous avez besoin pour préparer votre entreprise.